

3. Nous recommandons que le ministre désormais chargé des questions de l'enfance accorde la plus haute priorité aux problèmes des enfants autochtones. Nous recommandons donc que le ministère dégage des crédits substantiels à cet effet, et qu'il entreprenne des consultations avec les organisations autochtones appropriées afin d'évaluer les besoins des enfants autochtones au Canada et d'établir un plan d'action pour combler ces besoins.

A. L'emploi

Les recherches entreprises et les témoignages recueillis associent nettement la pauvreté des enfants à la situation professionnelle des parents.⁹⁸ M. Robert Chioux, de l'Institut Veinot de la famille, a souligné la hausse sensible du nombre d'enfants démunis par suite de la récession du début des années quatre-vingt, période où le taux de chômage était élevé.

1. Les recherches de niveaux plus élevés d'emploi

Comme l'on mentionne plusieurs témoins, la volonté constante de pratiquer une politique de plein emploi a fléchi considérablement au cours des six dernières années. On a vu se produire un changement de valeurs en ce qui concerne le rôle et les devoirs institutionnels de l'État, plus particulièrement sur le plan de l'emploi. La volonté de réduire le déficit, d'alléger la dette nationale et de renforcer la capacité de concurrence internationale du Canada par ses propres moyens dans l'éducation qui veut limiter l'intervention de l'État et les dépenses publiques en faveur du libre jeu du marché. Un témoin a résumé ainsi cette tendance :

En deux mots, l'entreprise privée et le gouvernement ont cherché à restaurer la politique libérale de l'après-guerre, fondée sur les théories économiques de Keynes, par une politique conservatrice axée sur l'individualisme et le marché libre. L'objectif du gouvernement consiste principalement à assurer la stabilité des marchés, et à éviter le chômage. Ce changement dans la conception du rôle du gouvernement s'est traduit par une réduction constante des programmes sociaux depuis 15 ans, ce qui a eu des conséquences négatives sur le statut éducatif pour les enfants.⁹⁹

En admettant que le plein emploi de 1960-1970, on constate que la proportion de sans-emploi au Canada n'a pas dépassé 7 p. 100 jusqu'à la fin des années soixante-dix. Au début des années quatre-vingt, où le chômage s'est mis à grimper, le taux de chômage est passé de 7 p. 100 à 13 p. 100. En dépit d'un recul relatif des cas de sans-emploi ces dernières années, la comparaison de la hausse de chômage canadien avec celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est décevante. Le taux de chômage canadien est resté au-dessous de la moyenne de l'OCDE pendant vingt, tant à la moyenne de l'OCDE qu'à la moyenne des pays de l'OCDE.

⁹⁸ Délibérations, 3 avril 1990, fascicule 25, p. 29.

⁹⁹ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 24.

¹⁰⁰ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 26.

¹⁰¹ Conseil économique du Canada, *Partenaires*, 26 janvier 1990, p. 12. Le Conseil économique et Services, Ottawa, p. 38.